



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de LADAPT NORD

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **rire** au bénéfice des publics et des professionnels de LADAPT NORD sur la période **de mars à juillet 2018**.

Date limite de dépôt de candidatures :

15 décembre 2017

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de LADAPT NORD accompagnant des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IEM et du SSESD à Cambrai¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IEM : institut d'éducation motrice / SSESD : service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

La résidence-mission repose sur :

- **une intense action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, LADAPT NORD souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IEM et du SSES de Cambrai.

Les enjeux de cette présence artistique sont de :

- contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- tendre à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- encourager et accompagner l'expression artistique des publics accompagnés ;
- découvrir de nouvelles techniques artistiques ;
- regrouper les personnes autour d'un projet culturel fédérateur et transversal ;
- contribuer à favoriser l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du rire, sous toutes ses formes**.

Cette thématique a été imaginée en prenant appui sur l'accompagnement éducatif qui interroge par ailleurs le respect de l'autre et la diversité des émotions possibles (rire jaune, rire moqueur, rire désabusé, introverti/extraverti, joie, douleur, humour, bonne humeur, charme, communication, rire bête/rire intelligent, de circonstance/forcé/menaçant...), comme sur les événements culturels existants (tels que la fête des couleurs Holi en Inde ou le festival Handy'Arts organisé par LADAPT NORD avec et pour ses usagers).

Les équipes de l'IEM et du SSES de Cambrai souhaitent dans ce cadre pouvoir interroger la diversité des rires et de leurs formes possibles ou à inventer : ces rires pourraient se traduire par un geste, une posture, une attitude, un regard, un mouvement, un masque, une décoration florale ou picturale, un dessin, une couleur, une signature, etc.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **douze semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et juillet 2018**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- deux référents opérationnels désignés au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salaire de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et consommables) peut être pris en charge par LADAPT NORD sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : LADAPT

LADAPT est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 19 août 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 juillet 1934.

Elle accompagne depuis plus de 80 ans toute personne handicapée, sans aucune discrimination, dans la réalisation de son projet de vie. Chaque situation est appréhendée dans sa globalité et, ensemble, professionnels et bénévoles œuvrent aux côtés des personnes handicapées dans leur combat ordinaire, celui de leur vie quotidienne, pour qu'elles puissent vivre ensemble, égaux et différents.

Le nouveau projet associatif 2016-2020 s'inscrit dans l'histoire de LADAPT sans créer de rupture, tout en ouvrant de nouvelles perspectives. Celui-ci prend en compte le développement de la capacité d'agir de la personne dans son projet de vie, lui donnant la possibilité de se réaliser en tant que citoyen.

Une présentation détaillée de LADAPT est fournie **en annexe**.

Les établissements concernés par le projet : IEM et SSESd de Cambrai

L'IEM est situé au 121 rue de Solesmes à Cambrai. Il a une capacité de 90 places dont 55 places en internat et 35 places en semi internat pour des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap essentiellement moteur.

Depuis 2014, plus de la moitié des enfants accueillis à l'IEM bénéficient de temps d'inclusion scolaire en milieu ordinaire. Une classe externalisée dans un établissement scolaire de Cambrai a été créée pour le primaire. Le collège Lamartine accueille une vingtaine d'enfants du centre (avec une ULIS notamment). La création d'une ULIS lycée en 2013 a permis de développer l'inclusion dans les lycées.

L'établissement a également mis en place des parcours de formation qualifiante pour plusieurs jeunes en partenariat avec des centres de formation extérieurs à l'IEM.

Le SSESd a une capacité de 46 places en ambulatoire pour des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, handicapés moteurs et/ou présentant des troubles spécifiques des apprentissages. Son objectif est d'accompagner ces jeunes et leurs familles pour favoriser la plus grande autonomie possible sur le plan scolaire, professionnel, social et personnel.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 15 décembre 2017 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : croquefer.marie-dominique@ladapt.net et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA LADAPT / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 19 janvier 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Marie-Dominique Croquefer, cadre éducatif IEM, **référente opérationnelle IEM** ;
- Marie-Pierre Barnik, monitrice-éducatrice SSESd, **référente opérationnelle SSESd** ;
- Marie-Pascale Despierre, bénévole, référente régionale de l'accès à la participation à la vie culturelle ;
- Delphine Dhaussy, monitrice-éducatrice IEM ;
- Mathilde Renault, kinésithérapeute IEM ;
- Virginie Legros, psychomotricienne IEM ;
- Nathalie Duval, coordinatrice pédagogique Unité d'Enseignement IEM ;
- Delphine Diot, directrice adjointe de LADAPT NORD – IEM – SSESd ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France et Audrey Ardouin, son adjointe.*

Présentation de LADAPT

Les valeurs de LADAPT

Les valeurs humanistes qui animent l'action de LADAPT constituent de manière intangible le socle commun et partagé de l'ensemble des acteurs engagés dans l'association :

- La pleine et entière citoyenneté : chaque personne doit être en capacité d'exercer une activité en lien avec son projet de vie.
- La solidarité active : LADAPT milite en faveur de l'émergence d'une société qui valorise la diversité et l'acceptation des différences, sur l'ouverture, l'intérêt, la bienveillance, la reconnaissance et l'appui des citoyens, des responsables politiques, économiques et institutionnels.
- La souveraineté : LADAPT considère la personne comme libre, unique et souveraine.
- La liberté dans l'action jusqu'à l'innovation : LADAPT considère qu'un effort continu et dynamique est à déployer pour répondre aux besoins des personnes et rechercher en permanence de nouvelles modalités de soin et d'accompagnement, au plus près de la réalité de vie choisie par la personne.

Les missions de LADAPT

LADAPT développe ses missions dans une approche globale et pluridisciplinaire de l'accompagnement des parcours, qui repose sur la coopération de tous les professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des bénévoles et des personnes accompagnées.

Droit au consentement libre et éclairé : reconnaissance de formes d'expertise spécifique de la personne et nécessité d'associer cette dernière aux décisions la concernant.

La co-élaboration avec la personne concernée, de son projet personnalisé constitue le fondement de l'action des professionnels des établissements et des services :

- Faire valoir les droits des personnes en situation de handicap
- Soigner en médecine de rééducation et réadaptation les personnes de tous âges (enfants, adultes) atteintes d'affections invalidantes
- Accompagner, prévenir et réduire le handicap vécu en situation réelle de vie
- Éduquer
- Former
- Insérer
- Élaborer de nouvelles réponses aux besoins des personnes